

10/07/2024

**Conseil
Communautaire
LES POINTS
ESSENTIELS**

Le Conseil communautaire de Pays de Gex agglo s'est réuni ce mercredi 10 juillet à 19h. 31 points à l'ordre du jour ont été débattus pour poursuivre l'action de l'Agglomération au service des Gessiens.

Une Agglo au travail pour servir les communes gessiennes et leurs habitants

Le Président de l'Agglomération, Patrice Dunand, a présenté le rapport d'activités de l'année 2023, marqué par de nombreuses avancées pour les Communes et les Gessiens.

Dans le domaine de la santé, l'Agglomération et ses partenaires ont signé le Contrat Territorial de Santé (CTS) qui vise à permettre un meilleur accès à la santé pour tous les Gessiens.

L'Agglomération poursuit ses efforts pour rendre le territoire plus durable, tout en garantissant un développement harmonieux du territoire. Symbole de durabilité, la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura a fêté, cette année, ses 30 ans. Dans la lignée de ces efforts pour un territoire durable, les élus ont lancé la démarche d'un Schéma Directeur Cyclable afin d'encourager la pratique du vélo. Malgré une augmentation des coûts et des difficultés à trouver des chauffeurs, l'offre de transports en commun a été étoffée sur le territoire.

Les services ont également poursuivi la mise à jour régulière du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat) pour répondre aux besoins des communes.

Enfin, la gestion et valorisation des déchets fut aussi au centre du travail des élus et des services de l'Agglomération avec le lancement d'une étude afin d'offrir de meilleures réponses aux Gessiens sur ce sujet difficile et préoccupant.

Les élus et services de Pays de Gex agglo poursuivront leur travail sur ces sujets comme dans beaucoup d'autres qui n'ont pu tous être évoqués, dans un seul but toujours : servir les communes du Pays de Gex et les Gessiens.

Délégation de service public (DSP) relative à la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex conformément aux articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Après le déploiement d'un important plan de développement des places en crèches depuis plusieurs années, plan qui aura permis d'augmenter de 18% le nombre de berceaux en crèches publiques, Pays de Gex agglo

développe un plan plus large dédié à la petite enfance et à toutes les modalités d'accueil.

Dans le cadre de son plan Petite Enfance, les élus et le service Petite Enfance de l'Agglomération ont mis au centre des préoccupations et de ce plan la qualité d'accueil des enfants dans les structures adaptées.

Pour l'exercice de cette compétence, les élus avaient fait le choix de confier la gestion de l'ensemble des crèches publiques à une entreprise spécialisée via une délégation de service public (DSP).

Après négociations et analyse des offres finales comme prévu par les procédures légales, via convocation de la commission d'appel d'offres, le choix des élus s'est porté sur la société Léo Lagrange, déjà gestionnaire de plusieurs structures sur le territoire, et qu'ils ont jugé être le plus à même d'apporter les garanties techniques et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité du service.

Léo Lagrange gèrera les établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, pour une durée de huit années à compter du 1er janvier 2025.

Les élus seront particulièrement vigilants quant au respect de la haute exigence en matière de qualité d'accueil, de stimulation des jeunes Gessiens et de contact avec les familles.

Marché de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilés, multi flux en porte à porte, cartons bruns et biodéchets en apport volontaire

Les élus agissent pour améliorer la gestion des déchets des Gessiens et la qualité de la collecte de ces derniers. En parallèle des mesures listées dans le panel de solutions proposées à l'issue de l'étude menée l'année passée, le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte sera renouvelé à partir de janvier 2025

Les prestations, prévues dans le nouveau marché, tiennent compte du déploiement de nouvelles pistes d'évolution du service de gestion des déchets, telles que retenues suite aux conclusions de l'étude portant sur la continuité de la redevance incitative et l'optimisation des collectes, à savoir :

- La pause dans le déploiement généralisé des points de proximité d'ordures ménagères afin de tester et identifier des solutions pour juguler les abandons de déchets au pied des équipements qui sont observés ces dernières années sur le territoire ;

- La mise en œuvre, sous conditions, de nouveaux points de proximité complémentaires pour rechercher une cohérence territoriale (en dehors des secteurs urbains problématiques) et, en accord avec les communes, pour les permis de construire qui ont été acceptés en amont des nouvelles orientations, pour l'habitat et les lotissements collectifs dont la configuration ne permet pas la mise en place de locaux poubelles ;
- Le retour à une collecte en porte à porte, à l'échelle de quartiers, de certains points de proximité devenus trop problématiques en mettant en place des bacs dans les résidences collectives lorsque cela est possible et en accord avec les communes ;
- La réflexion sur le déploiement d'une collecte séparée des cartons bruns des ménages en apport-volontaire et le déclenchement potentiel d'une collecte selon les décisions à venir ;
- La réflexion sur la collecte séparée des biodéchets, et le déploiement de cette collecte selon les décisions à venir à la fin de l'année d'expérimentation.

Dans ce sens, les élus ont approuvé le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilés, multi flux en porte à porte, cartons bruns et biodéchets en apport volontaire, pour un montant prévisionnel de 23 651 304 € HT à intervenir avec l'entreprise SUEZ RV CENTRE EST Agence sillon alpin collectivités située à La Motte Servolex, en Savoie et dont le siège est situé à Lyon.

Le marché sera conclu pour une période maximale de 8 ans (6 ans ferme + deux fois un an de reconduction).

Présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Martine Jouannet, Vice-présidente en charge de la gestion et de la valorisation des déchets, a présenté le rapport sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre de nouvelles consignes de tri simplifiées en regroupant les déchets plastiques et les déchets papiers. L'objectif est simple, poursuivre l'amélioration des performances de tri du Pays de Gex tout en simplifiant la tâche aux Gessiens.

Expérimentée depuis septembre, la collecte séparée des biodéchets alimentaires a pu être menée auprès de 1800 foyers en habitat dense. En parallèle, le déploiement du compostage de proximité s'accélère. Encore peu ancré dans les habitudes, la collecte des biodéchets devra servir à limiter la production de déchets ménagers. Avant le déploiement de ces nouvelles solutions, Pays de Gex agglo était déjà proactive avec la distribution de solutions de compostage, individuelles ou collectives, gratuitement, pour tous les Gessiens.

Autre évolution, administrative cette fois, l'activation de l'envoi dématérialisé des factures de redevance incitative est effective pour le 2ème semestre de cette année.

La mise en œuvre du contrôle d'accès par badge aux déchetteries du territoire pour mieux connaître leur fréquentation et en limiter l'accès s'est achevée au 1er semestre de cette année.

Les phases 1 et 2 de l'importante étude portant sur la Redevance incitative et l'optimisation des collectes, se sont déroulées tout au long de l'année et ont abouti à de nouvelles orientations décidées en Conseil communautaire. Le plan d'actions visant à réduire les incivilités sera mis en œuvre dès 2024. Les études environnementales se sont poursuivies pour les projets de la nouvelle déchèterie sur Divonne-les-Bains et l'extension de la déchetterie de Péron. En parallèle, au regard de la difficulté d'implanter de nouveaux sites, un nouveau schéma de déploiement des déchèteries a été adopté fin 2023, qui vise au réaménagement du site de Versonnex dans le but de maintenir son exploitation sur le long terme.

Ressourcerie d'Ornex : présentation du rapport d'activité annuel 2023 du délégataire Alfa 3A

Le rapport d'activité 2023 sur la Ressourcerie d'Ornex a été présenté. Il montre que, sur les flux traités à la Ressourcerie (Déchets d'Équipement Aménagement « DEA » et Déchets d'équipements électriques électroniques « D3E » professionnels exclus), le taux de valorisation atteint 94%, contre 89% au national. Le taux de réutilisé (le vendu) est lui de 62% contre 36% au national, résultat d'une exigence appliquée sur le choix des produits admis.

Ces chiffres montrent la pertinence de la Ressourcerie d'Ornex pour limiter les déchets et favoriser la seconde vie des objets sur le territoire. Pour rappel, la création de cet établissement souhaité par les élus de l'Agglomération vient offrir un nouveau débouché pour des objets qui jusqu'alors étaient jetés en déchèteries.

Approbation du plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) de la plaine gessienne

Les élus sont engagés pour la préservation de l'environnement, notamment de l'eau, qui constitue l'élément central de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) gérée par l'Agglomération. Dans le cadre de cette compétence, les élus ont approuvé le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH), qui est un document de planification visant à identifier les zones humides à l'échelle d'un territoire pertinent en croisant les fonctions rendues par

celles-ci avec les pressions et menaces qui s’y exercent et les enjeux qui concernent les zones humides du territoire et les réponses stratégiques et/ou opérationnelles à mettre en œuvre pour y répondre.

Un PGSZH s’établissant sur un territoire cohérent d’un point de vue hydrographique, ce document est établi sur le périmètre des 24 communes composant la plaine gessienne (bassin versant « Pays de Gex-Léman »), transférant les communes de Mijoux, Lélex et Chézery-Forens dans un PGSZH de Valserine-Semine en cours d’élaboration.

Le programme du PGSZH se décline en 13 actions visant à répondre aux enjeux identifiés pour les zones humides de la plaine gessienne, à savoir:

- L’amélioration de la connaissance des zones humides ;
- La protection des zones humides menacées ;
- La restauration des zones humides affectées par des pressions ;
- La poursuite de la valorisation des zones humides du territoire.

La mise en œuvre des actions ainsi identifiées du PGSZH sera réalisée via le futur Contrat environnemental « Pays de Gex-Léman » en cours d’élaboration, pour la période 2025 à 2030.

Approbation du schéma directeur des P+R de la Communauté d’agglomération du Pays de Gex

Dans le cadre de leur engagement pour une meilleure gestion des flux routiers et les mobilités douces, les élus ont approuvé l’étude d’un schéma directeur des Parkings-Relais (P+R). Les Parkings-Relais constituent en effet un outil stratégique en vue d’atteindre les objectifs de décarbonation des transports. Ils permettront non seulement d’attirer de nouveaux usagers dans les transports publics mais aussi de réduire la circulation et le stationnement dans les centres urbains.

Cette étude prévoit un programme de 11 Parkings-Relais hiérarchisés en 3 niveaux et phasés dans le temps :

- Les P+R d’importance majeure : le positionnement est à proximité immédiate de transports en commun capacitaires (tramway, lignes BHNS, pôle d’échange multimodal, train Léman Express).
- Les P+R liés à des lignes de transport en commun structurantes: le positionnement est à proximité des lignes de bus structurantes avec un fort cadencement.
- Les P+R liées à des lignes locales : le positionnement est à proximité de lignes de bus locales avec un cadencement irrégulier.

P+R d'importance majeures	P+R liés à des lignes TC structurantes	P+R liés à des lignes locales
Ferney-Voltaire - Bisou St-Genis-Pouilly - Porte de France Pougny - Gare	Divonne-les-Bains - Douane Gex - Coeur de ville Ornex - Mairie Ségny - Centre commercial Thoiry - Centre commercial	Challex - Salle polyvalente Sauverny - La Croisée Versonnex - Village

Cette décision vient actualiser un sujet qui anime les débats dans le Pays de Gex depuis plusieurs années, et notamment dans les relations de coopération avec les autorités suisses. Après une votation qui avait rejeté le principe d'un financement suisse de ces équipements, les échanges récents avec les Conseillers d'État genevois, notamment Pierre Maudet en charge des mobilités, laisse apercevoir de nouvelles perspectives de coopération financière pour réaliser ce schéma qui ne pourra être porté uniquement par des financements français. Les élus, et en premier lieu le Président Patrice Dunand, rappellent régulièrement que la vocation de ces P+R est bel et bien de désengorger l'accès à la centralité du bassin de vie, la ville de Genève, où la suppression d'un nombre important de places de stationnement laisse craindre un engorgement côté Français de la frontière. Il convient donc de travailler ensemble, France et Suisse, pour réaliser les aménagements nécessaires, à l'image de ce qui rendra possible l'arrivée du Tram des Nations à Ferney-Voltaire ou le BHNS jusqu'à Saint-Genis-Pouilly.

Liaison piétons-cycles Gex-Ferney : acquisitions foncières sur les Communes de Cessy et Ségny

Les élus sont également engagés pour l'environnement et la pratique des mobilités douces, au travers de la création de liaisons piétons-cycles pour permettre aux Gessiens de relier les communes du territoire à vélo ou à pied, au profit des voitures. Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), le projet de liaison piétons-cycles reliant les Communes de Gex et de Ferney-Voltaire avait fait l'objet d'études d'Avant-Projet en 2018. L'objectif de cette liaison réservée aux modes doux est d'aboutir à un itinéraire qualitatif, direct et sécurisé pour les déplacements pendulaires. Cette voie piétons-cycles est un itinéraire de 10 km traversant les communes de Gex, Cessy, Ségny, Ornex et Ferney-Voltaire.

Pour qu'elle puisse être réalisée, les élus ont approuvé l'acquisition de parcelles situées sur les communes de Cessy et Ségny, pour un montant total de 166 324,80 €, auquel s'ajouteront l'indemnité de emploi et les éventuels travaux compensatoires.

Ce projet long à concrétiser en raison des problématiques particulières du

Presse **Communiqué de**

Pays de Gex pour garantir une maîtrise foncière ouvrant la voie à des réalisations concrètes s'inscrivent dans la politique volontariste de soutien à la pratique du vélo et aux déplacements doux dans le territoire, affirmée par les élus. En ce sens, cet axe constitue un pan intégré au Schéma Directeur Cyclable en cours de construction par l'Agglomération, en concertation avec les mairies et les associations.